Mairie de CRESPIAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil-vingt-cinq, le 19 mai à 19h15, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Alain TROCHARD, Maire.

Date de la convocation : 15 mai 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Présents : Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Sophie BERETTA, Magalie GUEIDAN, Elie HERBEMONT, Sabine DA COSTA Céline BELLARA, Arnaud SAUVAIRE et Nicolas WISNIEWSKI.

Absents excusés : néant

Secrétaires de séance : Nathalie CUOZZO et Elie HERBEMONT

À L'ORDRE DU JOUR

- **Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 9 avril et du 14 mai 2025**

Les membres du Conseil Municipal sont informés que les délibérations de la séance du 9 avril 2025 ont été transmises et sont devenues exécutoires le 11 avril 2025, après obtention du visa de contrôle de légalité. De même, les délibérations de la séance du 14 mai 2025 ont été transmises et rendues exécutoires le 15 mai 2025, suite au visa de contrôle de légalité.
Une erreur de plume s'est glissée dans le PV du 9 avril 2025 et sera rectifiée pour le prochain conseil municipal.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 14 mai 2025 :
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- **Redevance d'Occupation du Domaine Public par Enedis**

Une délibération annuelle pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public par Enedis est demandée pour un montant de 241€. Après discussion, le conseil municipal accepte par :
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Révision / Augmentation Loyer Logement Communal**

Le bail de location du logement communal stipule que le loyer peut être révisé tous les ans, conformément à la législation en vigueur. Cette révision s'appuie sur l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la révision du loyer, entraînant une augmentation de 7 € par mois.
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Projet Ecopousse**

Le Conseil Municipal est informé de la mise en place d'un projet visant à sensibiliser les enfants aux économies d'énergie.
Le coût de l'intervention s'élève à 99 € HT par classe.
Après présentation du projet, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité sa mise en œuvre par :
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Informations et Questions diverses

- Station d'épuration : Dans le but d'assurer le bon fonctionnement de la station d'épuration, un devis sera sollicité pour le curage des deux bassins.

- Enquête publique sur la Carte Communale de Crespian : L'enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale se déroulera du 2 juin au 1er juillet 2025. Il est à noter qu'une erreur s'est glissée dans l'annonce parue dans le journal Le Réveil du Midi, concernant la date de publication.
- Suite à l'élection du nouveau Maire et de ses adjoints, la préfecture indique qu'il n'est pas nécessaire de modifier la composition des commissions, compte tenu de la proximité des prochaines élections.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 21

Le Maire, **Les Secrétaires de séance,**

MAIRIE DE CRESPIAN (Gard)